

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE  
Conseil d'Administration du 10 novembre 2023**

**10 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 2 absents)**

**DELIBERATION N° 2023-52**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ADM/7.10.2/52)**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport annexé précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**CERTIFIE CONFORME**

Madame le Président,



Michèle LUTZ

PJ : 1



Centre Communal  
d'Action Sociale

---

# **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

**CA DU 10 NOVEMBRE 2023**

## **Le contexte national :**

- ✓ Des zones de flou sur les enveloppes de l'Etat et sa capacité à accompagner nos projets.
- ✓ Pression constante sur les finances des collectivités locales qui nécessite de maîtriser l'évolution de la subvention d'équilibre que nous verse la Ville.



# I- LES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le budget 2023 représente le premier exercice budgétaire complet du CCAS de Mulhouse et peut être considéré comme la base de travail des futurs exercices comptables. Comme toutes les bases, ce budget nécessite des ajustements afin de tenir compte de certains oubliés lors de son élaboration (le remboursement des frais liés à la consommation de gaz et d'électricité notamment).

Sans anticiper sur le vote formalisé du Compte Administratif 2023 qui interviendra en juin prochain, la tendance qui se dégage fait apparaître un excédent estimatif de 150 000 €, en baisse par rapport à celui de 2022 mais qu'il faut mettre en regard de l'attribution de la prime Ségur aux agents, dont la charge n'avait pas été budgétisée en 2023.

Dans un contexte où les recettes des communes sont en constante diminution, il est indispensable pour le CCAS de poursuivre ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses, la réorganisation de services, la recherche systématique de financements externes afin de conserver une situation financière saine, et de ne pas alourdir le budget communal par une subvention d'équilibre trop importante.

Les recettes du CCAS inscrites au BP 2023 seront globalement réalisées à la hauteur de ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget.

## II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

### A –Les recettes de fonctionnement

Pour 2024, de nouvelles subventions ont été sollicitées afin de permettre le déploiement de nouvelles actions ou le développement de l'existant.

Ces recettes seront neutres d'impact sur le budget de la Ville de Mulhouse. L'évolution de la subvention d'équilibre versée par celle-ci permettra d'absorber le renchérissement des charges existantes.

De manière générale, il faut noter également la complexité d'estimation des ressources en année N+1 puisqu'une grande partie des subventions provient de réponses à des appels à projets dont les assiettes de financement et les axes stratégiques ne sont pas connus par avance.



*Nos partenaires financiers*

## **II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024**

### **B – La nécessité constante de contenir les dépenses de fonctionnement**

#### **Vue d'ensemble**

La gestion des crédits inscrits en dépense pour assurer le fonctionnement des services, sous forme de charges à caractère général, ainsi que pour la rémunération des agents constituent les deux postes principaux du budget de fonctionnement.

A ce titre, leur évolution est toujours particulièrement scrutée et l'exercice 2023 a été l'occasion d'appréhender les perspectives de ces dépenses avec plus d'anticipation et de sobriété.

Compte-tenu de l'objet du CCAS, de la situation économique et du pouvoir d'achat en baisse pour beaucoup de foyers, la réduction des dépenses n'est pas envisageable, l'enjeu est de contenir l'augmentation.

## II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

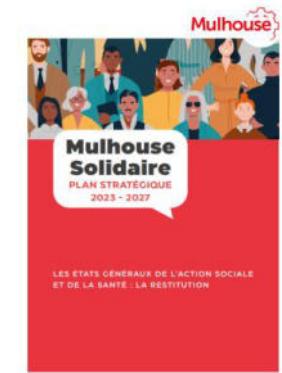
### Evolution des dépenses par service

#### Au niveau de l'administration générale du CCAS :

- Prise en charge du coût de maintenance du nouveau logiciel « Millésime » : 12 000 € estimé
- Inscription des estimations de consommations d'énergie pour l'ensemble des bâtiments du CCAS (39-41 avenue Kennedy et 1 rue d'Alsace) : 50 000 €
- Augmentation du remboursement des moyens logistiques et des fonctions supports à la Ville de Mulhouse en raison de l'augmentation des prix et de la masse salariale
- Augmentation de la masse salariale suite à l'ajustement de l'état des emplois, aux créations de postes en 2023, et à l'application d'un taux d'augmentation de 4% dont le détail sera donné un peu plus loin dans la présentation : 670 000 € environ.
- Inscription des créations de postes, souhaitées en 2024, conditionnées par l'attribution de subventions de nos partenaires et de la ville de Mulhouse : 349 000 €

#### En projet :

- La mise en œuvre concrète du projet d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire – un des chantiers prioritaires issus de Mulhouse Solidaire. Un projet transverse à l'amélioration de la santé des Mulhousiens et à l'accès à l'alimentation des plus démunis.



## II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Perspectives d'évolution des dépenses par service

**Pour le service « Solidarité, Secours et Insertion » :**

- Augmentation des crédits pour la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de recettes suffisantes : + 5 000 €
- Maintien des crédits pour réaliser les actions collectives : 20 000 €
- Maintien du niveau des crédits destinés aux secours et bons alimentaires : 440 000 €
- Maintien des crédits de prises en charge des sinistrés (FARU) : 90 000 €

En projet :

- Le renfort de l'accueil, pour permettre de maintenir la qualité de celui-ci malgré l'augmentation significative des ménages poussant la porte du service.

## II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

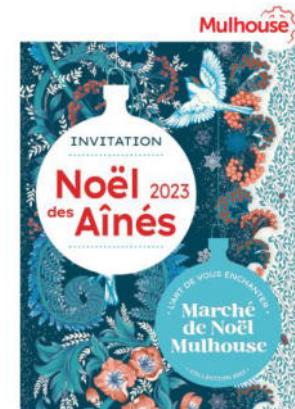
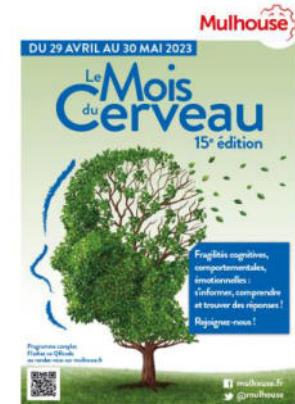
Evolution des dépenses par service

**Au niveau du service « Santé, Séniors et Handicap » :**

- Maintien des crédits liés à l'organisation de la fête de Noël des anciens de Mulhouse : 91 000 €
- Maintien du budget pour l'organisation du « Mois du Cerveau » : 8 500 €
- Inscription de crédits pour l'organisation d'Olympiades des ainés : + 23 500 €

En projet, la réalisation de trois des chantiers prioritaires de Mulhouse Solidaire et du Contrat Local de santé :

- La création et l'animation d'un réseau de repérage et de prise en compte des personnes âgées isolées .
- La mobilisation des habitants des quartiers prioritaires en faveur de leur santé : une unité mobile de dépistage et des ambassadeurs-santé.
- Poursuite des études relatives à l'ouverture d'une maison des 1000 premiers jours.



## II. EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Evolution des dépenses par service

### Budget du service « Famille, Parentalité et Prévention » :

Ce service a la particularité de fonctionner sur le calendrier des écoles avec la nécessité de programmer des actions de septembre de l'année n à juin n+1.

Les dépenses sont validées en cours d'année selon les subventions accordées par les différents financeurs.

- Maintien du budget de soutien à la parentalité et aux familles : 36 000 €
- Maintien des moyens permettant les actions collectives des éducateurs et les projets dans les quartiers : 27 000 €
- Montée en puissance de l'équipe de prévention citoyenneté de Bourtzwiller.



En projet :

- Phase de diagnostic du réseau d'appui à la parentalité, un des chantiers prioritaires de Mulhouse Solidaire
- Déploiement des Contrats Sociaux Multipartite - Parentalité

### **III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2023 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2024**

Par nature, la masse salariale est une ressource qui doit s'apprécier au regard de la performance des politiques publiques. Sa bonne adéquation (qualification, grade, compétences) aux missions à remplir conditionne, en effet, l'efficience de la dépense.

Mais, c'est aussi une charge au regard des budgets. La masse salariale, dans le contexte global des finances publiques représente une part substantielle des dépenses de fonctionnement.

Pour le CCAS de Mulhouse, le chapitre 012 (dépenses liées aux rémunérations, assurance du personnel, œuvres sociales et médecine du travail) représente 70 % du budget global en 2023. La maîtrise des dépenses de personnel reste donc une nécessité.

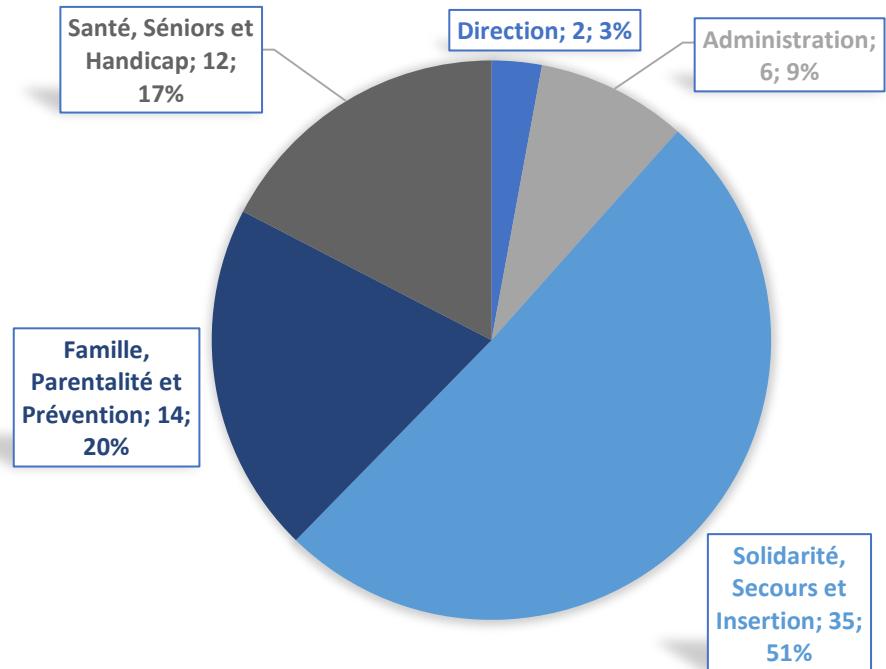
L'évolution du personnel doit tenir compte à la fois :

- de la nécessaire maîtrise de la masse salariale avec un volume d'emplois nécessaires pour poursuivre le niveau et la qualité de service à la population,
- d'une gestion des ressources humaines intégrant une approche métier, concours, mobilité interne, avancement et dialogue social,
- des souhaits d'évolution des missions et des actions du CCAS de Mulhouse.

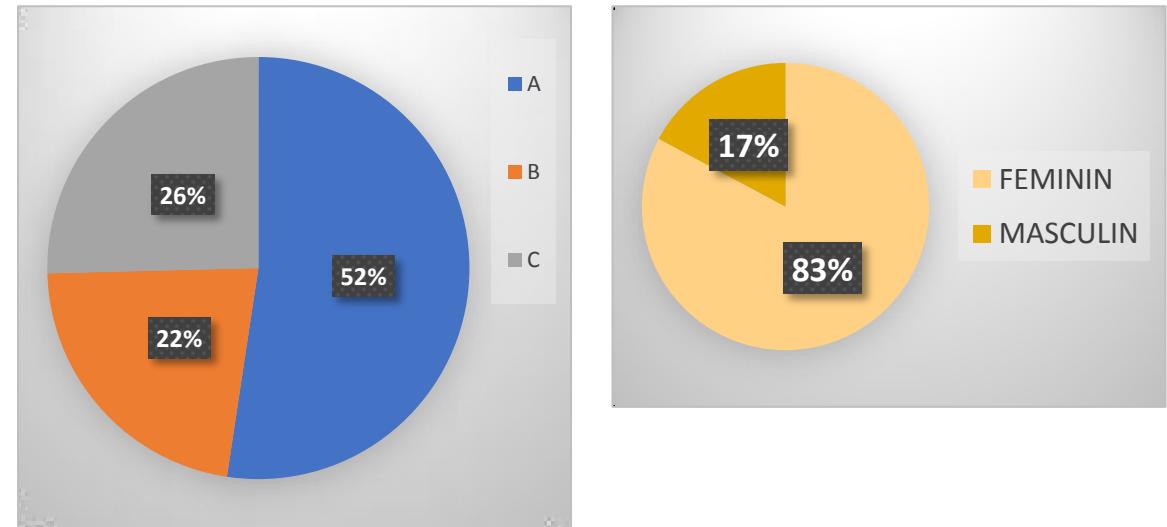
### III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2023 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2024

#### Evolution de la masse salariale du CCAS

L'état des emplois du CCAS de Mulhouse en octobre 2023 comporte 69 postes, soit 8 postes de plus qu'en 2022.



Répartition des agents mis à disposition par la ville de Mulhouse par service (selon état des emplois en octobre 2023)



Répartition des agents par catégorie

### **III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2023 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2024**

**En plus de l'évolution naturelle des charges salariales citée précédemment, l'exercice 2024 doit intégrer :**

- la mise en place de tickets restaurant pour les agents à compter du 1/1/24
- l'augmentation du régime indemnitaire au 1/10/23
- une augmentation des indices de 5 points pour tous les agents au 1/1/24
- l'effet de noria et le glissement vieillissement technicité

# III. EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2023 ET EVOLUTION PREVISIONNELLE 2024

Perspectives de créations de postes en 2024 :

## Nouveaux postes financés par recettes externes :

- 1 éducateur spécialisé - Equipe de prévention citoyenneté de Bourtzwiller
- 1 travailleur social pour la lutte contre le mal logement
- 1 coordonnateur de l'accès aux soins

## Nouveaux projets en attente de confirmation par les financeurs : + 50 000 €

- 1 coordinateur dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors
- 1 chef de projet qualité de l'aide alimentaire
- 1 poste en renforcement de l'accueil 1 rue d'Alsace





## CONCLUSION

Le CCAS fait l'objet d'une gestion rigoureuse qui lui permettra cette année encore de dégager des excédents. Ce résultat ne pourrait être possible sans les efforts considérables consentis par les agents du CCAS qui parviennent à atteindre les objectifs qui leur sont fixés dans un contexte de plus en plus contraint. A ce titre, il convient de les remercier de leur engagement et de leur implication au quotidien pour garantir des services de qualité aux Mulhousiens.

Il est essentiel de ne pas peser trop lourdement sur la subvention d'équilibre allouée par la commune. Il conviendra donc en 2024 de poursuivre les efforts sur la section de fonctionnement en veillant notamment à la maîtrise de la masse salariale qui constitue le poste le plus important du budget.